

Salaires, conditions de travail, effectifs, remise en cause des accords locaux, commande centralisée...

La tension monte à Réseau !

La direction a fait passer le message : les cheminotes et cheminots de Réseau ne seront épargné-e-s ni par les menaces de privatisation via le transfert aux régions des lignes de desserte fine du territoire, ni par les remises en cause de leurs conditions de travail pour atteindre la « performance » économique que le patronat veut imposer. En plus de la sous-traitance massive de nos emplois, de nombreuses directions locales annoncent désormais des suppressions de postes massives et la remise en cause d'accords locaux conquis par nos mobilisations et venant compenser la pénibilité de nos métiers.

La résistance s'organise

Dans plusieurs établissements la résistance s'organise et les revendications sont portées par le biais de pétitions, demandes de concertation immédiates et mouvements de grève selon des modalités diverses.

C'est le cas sur l'Infrapole Paris-Nord où plusieurs brigades voies ont entamé un mouvement de grève depuis le 18 janvier. Après 7 années de gel des salaires, cette grève est motivée par la demande de compensations face à la pénibilité du travail de nuit mais aussi du travail en tunnel dans un environnement très pénible.

Dans les postes d'aiguillage de Paris-Est aussi, une grève majoritaire a débuté depuis fin janvier, cette fois contre des projets de suppressions de postes et pour le maintien des accords locaux dans la perspective de transfert vers la commande centralisée de Pantin.

Ces mouvements sont déterminés et malgré les manœuvres de la direction les grévistes ne baissent pas la garde.

Coordonnons nos luttes

Le manque d'effectif est criant dans de nombreux services alors que la charge de travail ne baisse pas, bien au contraire !

A travers ce sous-effectif programmé et le recours massif à la sous-traitance, c'est également la sécurité ferroviaire qui est en jeu.



Entrave au droit de grève, la direction de l'Infrapole Paris Nord condamnée !

Le 12 mars, le tribunal judiciaire de Bobigny a condamné SNCF Réseau pour atteinte au droit de grève des agents voie de Paris Nord en grève dont la programmation avait été modifiée depuis le début de leur grève le 18 Janvier.

Il condamne SNCF Réseau à payer 5000€ de dommages et intérêts et la somme de 3000 euros au titre des frais de justice, mais surtout **il ordonne la réaffectation de nuit des agents des brigades voies de Paris Nord** sous astreinte de 5000€ par jour de retard et par agent non réaffecté !

Dans chaque établissement, dans chaque service, continuons à discuter de nos revendications et des mobilisations à construire ! Nos mobilisations doivent se coordonner et le rapport de force s'amplifier.

La fédération SUD-Rail appelle à un rassemblement pour soutenir les cheminot-e-s de l'Infra en lutte, mais aussi pour construire les mobilisations à venir le 18 mars à 14h devant la Gare du Nord à Paris

60ème JOUR DE GREVE DES CHEMINOTS DE L'INFRAPOLE PARIS NORD

Saint-Denis, le 15 mars 2021

FÉDÉRATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 ST DENIS
TEL: 01 42 43 35 75
FAX : 01 42 43 36 67
@ : federation@sudrail.fr
INTERNET : www.sudrail.fr

FACEBOOK : @sudrailofficiel
TWITTER : @Fede_SUD_Rail

Union syndicale
Solidaires